



A quoi consiste un contrat de mariage

Par **TITINE66**, le **25/04/2008 à 14:15**

je voudrais des renseignements sur les contrats de mariage car personne en parle mais vu que je me marie très bientôt je voudrais au cas où savoir par exemple mon futur a-t-il des biens immobiliers se qu'il a eu avant ça ne me concerne pas, mais pour se qu'il achètera par la suite y compris la maison car le terrain et à lui, il y a beaucoup de questions que je me pose à ce sujet, et si je dois signer le jour j je ne voudrais pas faire n'importe quoi

Par **jeetendra**, le **25/04/2008 à 18:34**

bonsoir, le rôle du contrat de mariage c'est d'assurer la protection des époux contre les aléas de la vie, à savoir le divorce, le décès, etc. Il y a trois types de contrats de mariage :
la communauté de biens réduite aux acquêts, le régime le plus courant appliqué en l'absence de contrat de mariage où tous les biens acquis et possédés avant le mariage restent vos propres biens et les biens acquis pendant le mariage appartiennent aux deux époux.
La communauté universelle où tous les biens acquis et possédés avant et après le mariage feront partie du patrimoine commun aux deux époux.
Le régime de la séparation de biens où chacun des époux gère son patrimoine et ses revenus comme il le veut, chaque époux est responsable de ses dettes sauf les dettes contractées pour l'entretien du ménage notamment les enfants, cordialement